

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017 COMPTE RENDU

Le quatre juillet deux mille dix sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENNAIS, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Hervé GADBIN, Philippe PELLUAU, Geneviève JUGE, Sonia GUIOULLIER, Nathalie COQUET et Claude PAILLARD.

Étaient absents et excusés : Michelle CHARPENTIER, Sandrine COURNE, Sylvie ECOLE et Damien DESERT.

Était absent : Mathilin GUILLET, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT et Rémi DHOMMEAUX.

Anita GUERIN est porteur d'un pouvoir de Michelle CHARPENTIER.

Lilian LEBRET est porteur d'un pouvoir de Sandrine COURNE.

Armelle LACROIX est porteur d'un pouvoir de Sylvie ECOLE.

Norbert LIVENNAIS est porteur d'un pouvoir de Damien DESERT.

Mme Sonia GUIOULLIER été élue secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017

Le procès verbal de la réunion du 30 juin 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL

2017 – 087 : PRIME DE FIN D'ANNEE

Une prime annuelle est allouée au personnel. Elle est identique en net pour tous les membres du personnel et est proratisée en fonction du temps de travail.

Vu la proposition du Comité Technique du 16 juin 2017 fixant le montant net pour l'année 2017 à 945.06 €,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les montants bruts suivants en fonction du régime de l'agent pour l'année 2017 :

REGIME SPECIAL (agent cotisant à la C.N.R.A.C.L.)		REGIME GENERAL (agent cotisant à l'I.R.C.A.N.T.E.C)	
<i>Agent soumis au 1% de solidarité + ERAFP</i>	<i>Agent non soumis au 1% fonds solidarité + ERAFP</i>	<i>Agent soumis au 1% fonds solidarité</i>	<i>Agent non soumis au 1% fonds de solidarité</i>
Prime brute :	Prime brute :	Prime brute :	Prime brute :
<u>Prime nette x 100</u>	<u>Prime nette x 100</u>	<u>Prime nette x 100</u>	<u>Prime nette x 100</u>
86.14	87.14	80.398	81.29
Ex : $\frac{945.06}{86.14} \times 100 = 1\,097.12$	Ex : $\frac{945.06}{87.14} \times 100 = 1\,084.53$	Ex : $\frac{945.06}{80,398} \times 100 = 1\,175.48$	Ex : $\frac{945.06}{81.29} \times 100 = 1\,162.58$

BATIMENTS

2017 – 088 : SALLE DE LA TOUCHE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Maintenant que l'appel d'offres a été dépouillé, nous connaissons le montant des travaux qui s'élèvent à 131 981.68 € H.T. Le taux de rémunération du maître d'œuvre était fixé contractuellement à 4.50% soit un montant de rémunération de 5 939.18 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet HACQUES-CHAINEAU et toutes pièces s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES

2017 – 089 : DEMANDE DE DEROGATION POUR LE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE 2017/2018

Le décret offrant la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine est paru.

Monsieur le Maire expose que :

- ↳ Les 2 conseils d'écoles se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours,
- ↳ Les parents d'élèves consultés ont, à une large majorité, répondu qu'ils souhaitent le retour à la semaine de 4 jours,
- ↳ 6 animateurs souhaitent arrêter la semaine de 4 jours et demi, 5 souhaitent continuer sous réserve que les TAP aient lieu 2 fois 1.5 heures par semaine avec une augmentation du temps de préparation,
- ↳ chez les bénévoles, l'avis est partagé entre l'arrêt (4) et la poursuite (4),
- ↳ seuls les enfants sont majoritaires pour continuer les TAP,
- ↳ il n'y a à ce jour aucune garantie de la reconduction du fonds d'amorçage en 2017/2018,
- ↳ Pour l'harmonisation des rythmes scolaires au niveau du territoire du Pays de Craon,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE la dérogation au DASEN pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017/2018 dans les écoles publiques.

VENTE / ACHAT DE BIENS MOBILIERS

2017 – 090 : VENTE DE TABLES ET CHAISES

Suite au changement de mobilier au restaurant scolaire municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de vendre les anciennes tables et chaises au prix de :

- ↳ 20 € la table du restaurant scolaire
- ↳ 0.50 € la chaise

2017 – 091 : ACHAT D'UN VEHICULE

Les services techniques ont besoin d'un véhicule compte tenu du parc vieillissant de leurs véhicules.

Le garage BATARD de RENAZE a présenté un véhicule Peugeot Partner de 54 600 kms de décembre 2009 au prix de 6 832 € TTC (certificat d'immatriculation compris),

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 1 abstention :

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter le véhicule et à signer toutes pièces se rapportant à cette acquisition.

FINANCES

2017 – 092 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor,

Considérant que le service financier communal a toutes compétences pour mener à bien cette mission de conseil,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE à 0% le montant de l'indemnité de conseil allouée au receveur de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017, date de son entrée en fonction.

INFORMATIONS

CUISINIERE - SALLE DE L'ETANG :

Monsieur le Maire informe qu'il va être procédé au remplacement de l'ancienne cuisinière de la salle de l'étang pour un montant de 1 190 € H.T.

DESHERBEUR A EAU CHAUDE :

Un premier passage a eu lieu le jeudi 8 juin. Jeudi prochain 6 juillet, l'entreprise revient pour une nouvelle démonstration à laquelle les 37 communes de la CCPC sont invitées pour d'une part voir la démonstration et d'autre part constater les effets du passage réalisé le 8 juin.

ANIMATIONS D'ÉTÉ - BAC A SABLE :

Dans le cadre des animations d'été, en collaboration avec le CIAS du Pays de Craon, qui participe à hauteur de 1 100 €, Monsieur le Maire informe que le CCAS a acheté un bac à sable fabriqué par l'entreprise DESERT METAL AGRI, il est doté d'un système de fermeture pour des questions d'hygiène.

ASSOCIATIONS :

Norbert LIVENAIS informe qu'une réunion avec les associations aura lieu le 7 septembre 2017 au centre social, pour évoquer les supports de communication – l'utilisation du minibus et la présentation des services que le centre social peut offrir en partenariat avec les associations.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le mardi 5 septembre 2017 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.